



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2026

**Convoqués** : Bernard DE MEYER, Maud HAMIEAU, Delphine COLPIN, Michel ARNOULD, Micheline PREVOST, Bernard BRIFFAUT, Michel QUILLET, Odile LAURENT, Joseph ALEO, Dominique TAISNE, Frédéric TAISNE, Béatrice BOURSIEZ, Julien TISON, Alison GOURDIN, Eric BUSIERE

**Absents** : Mme Boursiez Béatrice (Pouvoir à Mr De Meyer Bernard) ; Mr Tison Julien (Pouvoir à Mr Aleo Joseph)

**Secrétaire de séance** : Mme Gourdin Alison

Approbation du compte rendu précédent : Du 23 Avril 2026 (15 voix pour)

**Ajout délibérations sur table** : - demande de subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques

- Demande de subvention pour divers Travaux des bâtiments Publics
- Désignation de 2 membres titulaires et suppléants pour la commission foncière de remembrement

### D.1.2026.06.10 Décision du montant pour le repas des aînés 2026 (15 voix pour)

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'organiser le traditionnel repas des aînés pour les personnes à partir de 65 ans, (né avant le 01 janvier 1962), qui aura lieu le Samedi 03 Octobre 2026 à la salle des fêtes. Il sera gratuit pour les aînés et les conseillers accompagnés de leurs conjoints.

**Le Conseil Municipal décide** :

- D'un montant compris entre 35<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> TTC par personne pour le repas des aînés, service compris.

### D.2.2026.06.10 Bourses scolaires Année 2026 (15 voix pour)

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la reconduction de la bourse scolaire accordée :

- Aux parents d'enfant scolarisé dès la 6eme et jusqu'au bac : 40€
- Directement à l'étudiant en cas d'études supérieures, au-delà du bac : 50€

Le montant de la bourse scolaire sera reversé aux familles de Monchaux sur Ecaillon uniquement.

Le certificat de scolarité et le RIB devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir (le 13 novembre 2026)

Au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en compte.

### **D.3.2026.06.10 Octroi d'un panier garni et d'une coquille de Noël 2026 (15 voix pour)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- Un panier garni de Noël : pour les personnes à partir de 65 ans et plus (nées avant le 01<sup>er</sup> janvier 1962) dans la limite de 30€ TTC le panier, par personne. Ainsi que pour chaque membre du personnel.  
Pour les personnes suivies par la commission des affaires sociales, dans la limite de 80€ TTC le panier.
- Une coquille de Noël :
  - Pour les personnes nées avant le 01<sup>er</sup> janvier 1962, les locataires devront être présents depuis au moins 1 an sur Monchaux sur Ecaillon
  - Pour les personnes reconnues en invalidité (80% et plus) n'ayant pas l'âge requis
  - Pour chaque membre du Conseil Municipal
  - Pour chaque membre du personnel
  - Pour les personnes suivies par la commission des affaires sociales
  - Dans la limite de 7€ TTC par coquille maximum

### **D.4.2026.06.10 Création de la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) (15 voix pour)**

Conformément aux dispositions du IV<sup>o</sup> de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire du 10 avril 2026 a institué une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour le mandat 2026-2032 (voir délibération jointe). La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La CLETC proposera les modalités de transfert de charges, sur la base des règles définies par la loi. Ce rapport sera adressé aux communes membres afin qu'elles délibèrent sur les conclusions de cette instance.

Afin de limiter le nombre d'instances et de réunions, il est proposé de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, reprenant la configuration du conseil communautaire de Valenciennes Métropole. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en reprenant comme membres de la CLETC, les délégués communautaires titulaires et suppléants de la commune. Ce faisant, lorsque la CLETC se réunira, elle le fera préalablement à un conseil communautaire.

Le nombre de conseillers communautaires de la commune à la communauté d'agglomération ayant évolué, il est nécessaire de redélibérer sur les représentants de la commune à la CLETC.

**Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :**

- Les conseillers communautaires titulaires de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLETC.
- Les conseillers communautaires suppléants de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire suppléant de la CLETC.

#### **D.5.2026.06.10 Convention de mise en fourrière des véhicules (15 voix contre)**

Suite à l'entretien avec la Station Garage David situé à Haspres qui propose une convention de mise en fourrière des véhicules.

La convention proposé par La Station garage David a pour objet l'enlèvement, la garde et la restitution des véhicules mis en fourrière conformément aux dispositions du Code de la route et des textes réglementaires en vigueur. Le garage David à obtenu son agrément en date du 16 décembre 2024 par les services de la sous-préfecture.

La fourrière est située à Haspres. Elle dispose de 60 emplacements extérieurs et 30 emplacements intérieurs ainsi que d'un système de vidéo surveillance et d'un contrôle d'accès.

Les horaires d'ouverture au public sont : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

L'enlèvement des véhicules s'effectue uniquement sur réquisition des autorités compétentes. Le délai d'intervention ne devra pas excéder 30 minutes après la demande. Les enlèvements des véhicules dans la commune seront **exclusivement** effectués par le Garage David.

-Frais d'enlèvement : 127.65€

-Frais de garde par jour : 6.76€

-Frais mise en fourrière : 15.20€

Ces frais sont à la charge du propriétaire ou du conducteur du véhicule.

La convention est conclue pour 5 ans, elle est renouvelable par tacite reconduction, avec un préavis de 6 mois.

En cas de circonstances exceptionnelles (manifestations, catastrophes naturelles, enlèvements massifs..), suite à la prise d'arrêté de circulation, la commune pourra solliciter le Garage David pour des interventions spéciales. Les modalités et logistiques feront alors l'objet d'un avenant à cette convention. Les frais exceptionnel pour le déplacement du véhicule à hauteur de 50€ HT seront à la charge du propriétaire.

#### **D.6.2026.06.10 Demande de subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques (15 voix pour)**

Monsieur le Maire informe que des subventions pourraient être accordées par Valenciennes Métropole (FISC) et par le Département (ADVB – ENERGIE) pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 14 920€ HT.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :**

- A solliciter les demandes de subvention auprès du FSIC et de l'ADVB-Energie.
- A signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ces dossiers.
- A signer les nouvelles conventions.
- A inscrire ces travaux au budget 2026

#### **D.7.2026.06.10 Demande de subvention pour Divers Travaux des bâtiments Publics (15 voix pour)**

Monsieur le Maire informe qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes Métropole (FISC) pour Divers Travaux des bâtiments publics, notamment : réparation d'une grille, pose de mains courantes et garde-corps, pose des blocs secours et alarmes incendies, remplacement de deux velux cuisine à la salle des fêtes et remplacement d'une chaudière dans l'atelier.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 12 943€ HT.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :**

- A solliciter une demande de subvention auprès du FSIC
- A signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.
- A signer la nouvelle convention.
- A inscrire ces travaux au budget 2026

#### **D.8.2026.06.10 Désignation de 2 membres titulaires et suppléants pour la comission foncière de remembrement (15 voix pour)**

Suite au renouvellement des membres de l'association foncière de remembrement, il doit être désigné pour la durée du mandat, soit pour 6 ans.

La Désignation par le Conseil Municipal : de 1 membre titulaire et 1 membre suppléant. (des exploitants ou des propriétaires fonciers sur la commune)

Le Conseil Municipal propose pour la chambre d'agriculture du Nord : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant (des exploitants ou des propriétaires fonciers sur la commune)

Pour la commune, il est proposé comme membre titulaire : Mr Boursiez Denis

comme membre suppléant : Mr Delobel Antoine

Pour la chambre d'agriculture, il est proposé comme membre titulaire : Mr Caron Gaétan

Comme membre suppléant : Mr De Meyer Daniel

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver les membres proposés en tant que titulaires et suppléants

**Réunion de conseil terminée**

Le Maire,  
Bernard DE MEYER

